



RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

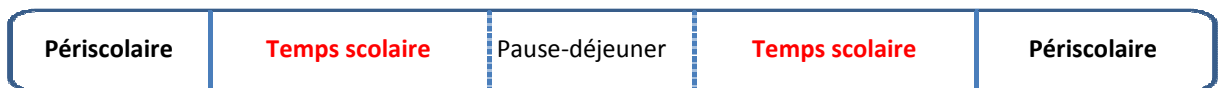
L'ANALYSE DE LA CGT.

« LES JOURNÉES DE L'ENFANT SERONT ALLÉGÉES AFIN D'AMÉLIORER LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE ET CONTRIBUER AINSI À LEUR RÉUSSITE ». Vincent Peillon Ministre de l'Éducation Nationale

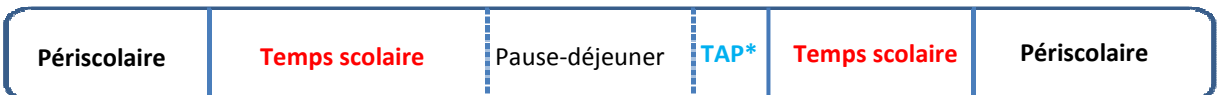
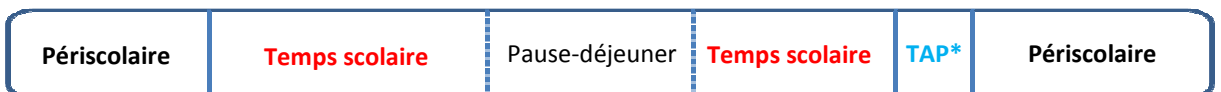
Il n'aura pas fallu très longtemps après la mise en place de la réforme des rythmes, dans moins de 20% des communes, pour que les personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales, mais aussi les parents d'élèves, dressent un bilan prévisible et unanime : la réforme des rythmes scolaires est **une véritable catastrophe** tant pour **les enfants** que pour **les adultes** qui y sont soumis et ceci pour plusieurs raisons :

Les enfants sont épuisés par l'allongement du temps de présence à l'école : la journée n'est pas plus courte et à cela vient ajouter ½ journée d'école supplémentaire (le mercredi ou le samedi matin)

Exemple de **journée type** de l'enfant **aujourd'hui** :



Exemples de **journée type** de l'enfant **à la rentrée 2014** :



* TAP = Temps Apprentissages Périscolaires (activités proposées par la mairie).

Les horaires seront différents d'une commune à l'autre et pourront même varier d'une école à l'autre au sein d'une même commune.

Les enfants perdent leurs repères : une succession de temps d'activités sans continuité pédagogique, une succession de personnes qui les encadrent, dans des lieux indifférenciés où dorénavant les salles de classe servent aussi de salles de jeux.

« LORS DES TAP, LES COMMUNES DEVRONT FAVORISER L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS LES ENFANTS À DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES ET DE QUALITÉ »

Exemples vécus : initiation au jeu d'échecs en maternelle (12 élèves autour d'1 jeu d'échecs), initiation rugby après la pause-déjeuner et avant les cours de l'après-midi (élèves épuisés et non disponibles aux apprentissages scolaires), réveil des Petites Sections au cours de la sieste pour participer aux TAP, personnes retraitées en guise d'adultes encadrants, confection d'avions en papier...

- ♦ **Activités inadaptées** à l'âge des enfants et se déroulant à des moments de la journée inappropriés
- ♦ **Activités souvent sans intérêt** assimilées à de la garderie collective
- ♦ **Activités encadrées par des animateurs peu ou pas formés**, trop **peu nombreux** (1 pour 14 ou 1 pour 18 selon l'âge), **souvent en contrats précaires et sans matériel**

- ◆ **Activités payantes** qui remettent en cause le principe de gratuité de l'école publique et creusent davantage les inégalités entre les élèves et les territoires. La mise en place de ces activités est aussi l'occasion pour certaines municipalités de « subventionner » les associations « amies »...
- ◆ Introduction dans l'enceinte de l'école d'une cohorte d'adultes encadrant sans réels contrôles possibles, transformant les cours d'école en véritables halls de gare et **remettant en cause la sécurité** des enfants et des personnels

ET LE PERSONNEL DANS TOUT CELA ?

A aucun moment, dans cette réforme, ni on ne mentionne ni on ne se préoccupe du personnel (collectivités territoriales, enseignants et autres) dont les conditions de travail sont dégradées comme jamais auparavant : allongement de l'amplitude horaire, modification des missions qui nécessiterait une formation adaptée, précarisation, maillage à la hussarde...

Pour toutes ces raisons, nous disons **NON à la REFORME PEILLON !**

A la **CGT Educ'action**, nous voulons une réforme qui :

- Résulte d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'Ecole, qui ne soit pas qu'un simple bricolage mathématique entre jours et nombre d'heures de classe
- Garantisse la réelle gratuité de l'école et le cadrage national de ces rythmes (pour l'équité entre les territoires et les usagers)
- Crée des postes pour baisser le nombre d'élèves par classe
- Assure le remplacement des enseignants absents
- Réhabilite les enseignants du RASED sur l'ensemble du territoire afin que chaque enfant ait à sa disposition les conditions de réussite
- Combatte les vraies raisons de la fatigue des élèves : *classes surchargées, bâtiments non adaptés, temps en collectivités très longs, réécriture des programmes indigestes de 2008 afin d'introduire des rythmes d'apprentissages respectueux des élèves...*
- N'entraîne pas une régression des droits et des conditions de travail des personnels



Parce qu'il s'agit de l'avenir de nos élèves, de vos enfants, nous invitons tous les parents d'élèves à soutenir les actions que nous engagerons pour l'abandon du décret et de son application.